

Compte-rendu du conseil d'administration du lycée Condorcet (Limay)

VENDREDI 10 JANVIER 2023

17h54 : Début du C.A.

Présents : M. Guillerm (Proviseur), M. Lassaunière (Proviseur adjoint), M. Fribault (Gestionnaire), Mme Masotti (DDFPT), M. Kazmierzak (CPE), Mme Boutry, Mme Jobert, M. Gallé, Mme Estremar-Ibor, M. Fiquet (Représentants des parents d'élèves), Elina Fiquet, Cyril Vincent, Emmanuella Bujiriri, Jade Pieszko (Représentants des élèves), Mme Morel, M. Mazurier, Mme Mainet-Maillard, M. Tesson, M. Clairon, M. Sananikone, Mme Pelagatti (Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation), Mme Mackowiak (Représentante de la ville de Limay).

Quorum : 22 présents.

M. Tigharghar, professeur de SVT, est invité du C.A.

M. Guillerm présente les documents visibles sur le site du lycée.

1. Approbation du CR du C.A. du 15 décembre 2022

Après lecture du compte-rendu du précédent CA, une élève demande la parole.

Les élèves élus font remarquer que la documentaliste refuse toujours du monde car la capacité d'accueil du CDI est souvent atteinte.

Les toilettes manquent également de papier hygiénique et sont fréquemment sales.

M. Guillerm apporte une réponse aux remarques et précise que l'équipe des agents de nettoyage a été renforcée en ce qui concerne le nettoyage des toilettes. M. Guillerm précise que depuis 2 ans, de nombreux élèves sont accueillis au CDI, qu'il y a en moyenne 50 élèves présents par heure d'ouverture. Le CDI est dynamique et propose un espace de travail à tous les élèves souhaitant s'y rendre. Il est possible d'utiliser la salle B14 qui est dédiée à l'accueil des élèves sous la surveillance des AED. M. Guillerm précise également qu'il est toujours possible de demander l'ouverture d'une salle soit en autogestion soit surveillée avec l'accord des CPE.

Vote : 14 pour, 8 abstentions.

2. Conventions

☐ Convention PMP :

Il s'agit d'une convention type à destination des élèves de 1STMG qui partent en stage. La démarche de stage d'immersion en milieu professionnel a déjà été présentée et validée en CA.

Vote : 22 pour.

☐ Convention de partenariat avec Carrefour :

Carrefour prend certains des élèves du lycée 1 journée (vendredi) sur une période déterminée. Trois professeurs de la voie professionnelle assurent le suivi des élèves. Ce dispositif déjà existant s'adresse aux élèves de CAP, fonctionne bien et est reconduit.

Vote : 22 pour.

☐ Convention de création et d'animation pour mini-entreprise avec « Entreprendre pour apprendre » :

Cette entreprise propose un modèle de mini-entreprise dans le cadre de projet de la voie professionnelle.

Vote : 22 pour.

☐ Convention Schindler :

M. Fribault annonce que la ligne de secours des ascenseurs va passer en tout numérique par abandon du système analogique. Il faut donc un nouveau contrat proposé en C.A. Le coût prévu est : 2363€/an soit une augmentation de 12% par rapport au précédent contrat mais que la prestation de gestion de la ligne de secours est différente et peut donc justifier l'augmentation du coût. Il précise que d'une manière générale, tous les contrats voient leur coût augmenter.

M. Fiquet demande comment peut-on savoir à quelle échéance arrivent les contrats ?

M. Fribault répond qu'il existe un tableau de suivi de tous les contrats.

M. Fiquet interroge M. Fribault sur les clauses de révision de prix du contrat.

M. Fribault répond qu'elles sont annuelles et que la formule de calcul est indiquée en page 14. Celle-ci est indexée au contrat qui est lui-même annexé à la délibération.

Vote : 22 pour.

3. DHG 2023 : Répartition des moyens

⇒ P.J. : diaporama présenté par M. Guillerm.

M. Guillerm présente globalement la DHG 2023-2024

Le contexte est particulier : M. Guillerm annonce que l'IPS n'a pas été pris en compte dans le calcul de la DHG attribuée par le rectorat. Une vingtaine d'heures aurait été soustraite à la DHG 2023-2024 par rapport à celle de 2022 si on se réfère à la rentrée de septembre et que six heures en moins sont à noter de date à date. La suppression des heures données en plus selon l'IPS lycée dans le mode de calcul est une mesure académique.

M. Gallé demande pourquoi les marges liées à l'IPS ont été supprimées.

M. Guillerm précise que la dotation complémentaire liée à l'IPS a été supprimée pour financer le retour des Mathématiques en 1^{ère} dans le tronc commun l'an prochain pour les élèves ne faisant pas la spécialité Mathématiques.

Tous les membres élus du CA regrettent cette décision qui affecte les établissements les plus socialement défavorisés.

Dans le calcul théorique de la DHG, les groupes classes prévus par la direction académique sont fixés à 35 élèves par division pour la voie générale et technologique

La structure ne change pas par rapport à l'an dernier avec environ 1271 élèves prévus au lycée et le même nombre de classes dans la filière générale et technologique et la filière professionnelle.

Mais une Terminale Logistique sera créée l'an prochain. Cela nécessitera un changement d'une chaire GA en chaire logistique.

Au total, la DHG 2023-2024 s'élève à 1763 heures et 19 IMP.

Monsieur Guillerm présente les moyens obligatoires

M. Fiquet, devant la complexité des termes du C.A, propose la mise en place d'un lexique pour les élus novices.

M. Tesson signale que les diapositives présentées par la direction manquent de clarté et que la vie de classe ne peut pas être prise en compte dans la DHG. M. Guillerm précise que ces heures de vie de classe font partie de l'accompagnement des élèves et c'est la raison pour laquelle il les précise dans le document avec la mention « hors DHG ».

Le conseil devant se prononcer sur le TRMD c'est-à-dire la ventilation des moyens horaires octroyés alors que les diapositives présentent un nombre d'heures totales incluant des heures non rémunérées et donc hors DHG. Il s'interroge sur la pertinence de cette présentation qui rend complexe le débat.

M. Mazurier signale que les Mathématiques en 2023 ne disposeront plus d'heures au titre de « l'accompagnement personnalisé » en Première générale pour les élèves volontaires, puisqu'en 2023 les Mathématiques redeviendront obligatoires pour les élèves qui ne suivront pas la spécialité mathématiques, donc elles ne doivent plus figurer en AP.

Monsieur Guillerm présente ensuite les moyens optionnels

Il y a peu de changements sur les enseignements optionnels.

M. Guillerm dit qu'il n'existe pas de professeur ayant la DNL Espagnol au lycée. Il y a eu un moratoire sur la suppression il y a deux ans reconduit l'année dernière. Depuis deux ans M. Guillerm constate que les effectifs sont en baisse.

Mme Pelagatti annonce qu'un collègue s'engage en SELO dans un collège du bassin et serait intéressé par la continuité des enseignements au lycée Condorcet.

M. Guillerm indique que dans le projet de répartition il propose le regroupement des effectifs en deux groupes plutôt que trois l'an prochain, dont les termes sont à définir, soit deux groupes de 15, soit un groupe de 2GT et un groupe de 1G-TG, soit une autre modalité à envisager avec les collègues professeurs.

En ce qui concerne le Suédois, M. Guillerm confirme la suppression du suédois engagée l'an dernier. Il propose que les 4 élèves restants (ou moins) poursuivent leur apprentissage du suédois à distance, au CNED si c'est possible ou avec une autre instance, l'Institut suédois par exemple, comme c'est le cas pour les autres élèves qui suivent l'apprentissage de langues étrangères au CNED (Italien, portugais par exemple).

Mme Elina Fiquet indique que les cours sont payants au CNED et Mme Emmanuela BUJIRIRI fait remarquer qu'il n'existe pas de cours de Suédois au CNED .

M. Guillerm s'engage exceptionnellement à ce que les 4 élèves qui font Suédois et qui pourraient s'inscrire au CNED l'an prochain si le Suédois disparaissait, seraient soutenus financièrement par l'établissement afin que le coût ne pèse pas sur les familles.

Mme Pelagatti et Mme Mainet-Maillard regrettent la diminution de l'offre pédagogique d'année en année. Le Grec, le Latin ont disparu... A terme, cette politique aura pour conséquence que notre lycée deviendra un « lycée lambda ». Or, il apparaît que l'offre élargie de formations contribue à l'attractivité du lycée. Mme Mainet Maillard insiste sur le fait que le lycée Condorcet était l'un des trois seuls établissements en France à enseigner le suédois et trouve regrettable sa disparition.

M. Lassaunière fait remarquer que les options ne sont pas dérogoires à l'affectation par AFFELNET et que donc elles ne jouent pas sur l'attractivité des élèves.

Les enseignants lui répondent que les stratégies d'évitement conduisent les familles qui ne sont pas satisfaites de l'offre de formation à privilégier le choix des lycées privés.

19h53 : Emmanuella Bujiriri, représentante des élèves, quitte le C.A.

Monsieur Guillerm projette le TRMD et l'explique

M. Tesson demande pourquoi il y a 2 heures de plus prévues en Philosophie l'an prochain alors que la structure ne changera pas et que seules 42h étaient dispensées l'an dernier. M. Lassaunière précise qu'il ne faut pas comparer les DGH de janvier 2022 et janvier 2023 puisque la structure à la rentrée 2022 n'est pas la même que celle de janvier 2022 (3 groupes en TSTMG par exemple), ce qui rend la comparaison biaisée. Après vérification les 44h sont justifiées.

M. Tesson conseille de revenir à 2 heures de Chinois en LVB au lieu de 2,5 heures. M. Guillerm annonce que les classes de filière professionnelle n'auraient pas le même programme et que la professeure a besoin de cette demi-heure supplémentaire. Les enseignants ne comprennent pas pourquoi et s'étonnent dans ce cas que cet enseignement en voie pro soit financé sur le volume horaire de la voie GT. M. Guillerm précise que la DHG est globalisée et qu'il n'y a pas de DGH GT et DGH voie professionnelle.

20h10 : M. Kazmierczak, CPE, quitte le C.A.

20h12 : Mme Estremar-Ibor, représentante des parents d'élèves, quitte le C.A.

M. Mazurier conteste le passage à un groupe de « Maths Expertes » au lieu de deux. Il estime que le fait de n'avoir qu'un seul groupe de Mathématiques expertes pourrait nuire à leur réussite dans le parcours de formation post bac des élèves.

Il souligne, la diminution de l'AP en Maths en Seconde générale.

M. Lassaunière rappelle que beaucoup d'élèves sont en échec cette année en « Maths Expertes » et que nombreux sont ceux qui ont des notes très faibles. M. Mazurier rappelle que l'objectif de l'enseignement n'est pas simplement d'avoir une bonne note mais d'aborder des notions souvent nécessaires en classes supérieures telles que les nombres complexes qui ne sont qu'au programme de l'option « Maths Expertes ». M. Lassaunière précise que la plus-value d'une option choisie en classe de terminale n'est efficiente que si les résultats sont bons, ce qui n'est pas le cas de nombreux élèves de maths expertes, à qui le conseil de classe de l'année dernière a déconseillé cette option.

Madame Pelagatti intervient en disant que la société n'a pas encore amorcé de révolution culturelle. Il faut cesser de diffuser l'idée selon laquelle seuls les élèves qui choisissent comme spécialité physique et mathématiques, auront plus de portes ouvertes. Parcoursup est un concours qui ne dit pas son nom. Il faut donc viser l'excellence et des enseignements qui constituent une plus-value par exemple les élèves qui obtiennent la mention section européenne, représentent 40 000 bacheliers chaque année en moyenne, toutes sections européennes et de langues orientales confondues sur un total de 700 000 élèves environ qui obtiennent le BAC chaque année.

M. Tesson demande des explications sur la ventilation de la voie professionnelle dont les heures supplémentaires par discipline n'ont pas été présentées dans la colonne des totaux des HSA. Il souligne que le nombre et le pourcentage d'HSA ne sont pas indiqués dans le tableau alors qu'ils peuvent très facilement être déduits. Il rappelle que le taux indiqué dans le TRMD présenté de 4.86% est loin d'être le taux réel qui, en voie professionnelle, dépasse 18%. Mme Masotti explique qu'à ce jour, les heures de chef d'œuvre et de co-intervention ne sont pas encore placées et qu'il n'est donc pas possible de positionner les HSA par discipline. M. Guillerm indique que ces HSA sont données à titre indicatif dans la colonne des observations.

M. Guillerm rappelle que la ventilation des heures en voie professionnelle est identique à celle de l'an dernier et souligne que la ventilation des heures « projets », « chefs-d'œuvre » et « AP » n'a pas encore été affectée. M. Guillerm précise que les marges indexées sur l'IPS étaient générées par les effectifs de la voie professionnelle uniquement, ce qui justifie le maintien des moyens en voie pro par esprit de solidarité.

Les représentants des professeurs demandent une interruption de séance. M. Guillerm accepte cette interruption de séance de 10 minutes.

20h35 : Contrariée par une remarque d'un membre du CA, Madame Boutry décide de quitter le C.A.

20h45 : Jade Pieszko et M. Fribault quittent le C.A.

16 votants restants.

Mme Mainet-Maillard résume la motion que sa liste porte et répond aux questions d'Elina Fiquet, représentante des élèves, sur l'IPS et la suppression de sa prise en compte pour l'octroi d'heures complémentaires. Elle rappelle qu'il s'agit d'une décision académique et non nationale.

La représentante des élèves demande un vote à bulletin secret. Dès lors, tous les votes se feront à bulletins secrets.

15 exprimés, 1 abstention.

11 pour, 4 nuls.

Adoptée.

M. Sananikone résume la motion que sa liste porte, il précise qu'elle inclut une contre-proposition de ventilation de la DGH en s'appuyant sur celle présentée l'an dernier et permettant de rétablir un enseignement de 6 h en spécialité Espagnole au lieu de 4 heures dans le TRMD présenté, ce qui est contraire aux instructions officielles ; d'envisager la création et de proposer un second groupe de Maths expertes.

La motion fait état de la volonté d'être reçus par la DSDEN dans le cadre d'une demande d'explication et de revendiquer des moyens complémentaires.

Un débat a lieu sur la contre-proposition de ventilation faite par sa liste.

MM. Guillerm et Lassaunière considèrent la proposition des enseignants comme difficilement réalisable et prématurée car les éléments liés à l'emploi de l'AO n'ont pas fait l'objet d'une concertation préalable au sein d'un conseil pédagogique par exemple. Pour ce qui concerne le calcul des heures de pondérations à la baisse, comme le prévoit cette proposition alternative, cela ne peut pas être envisagé sereinement car nous pourrions être dans l'impossibilité de remonter les services au bilan de gestion en octobre 2023. Les prévisions des heures de pondération relèvent d'une estimation qui tient compte du nombre de professeurs enseignant en cycle terminal en LGT.

De plus, ne placer que les heures d'AO sur un seul professeur principal de terminale (au lieu des 2) pour la même mission n'est pas envisageable en termes d'équité de traitement. La direction a des difficultés pour avoir tous les professeurs principaux, cette mesure va à l'encontre de ce que l'accompagnement à l'orientation des élèves nécessite. Nous risquons donc d'avoir des classes sans professeur principal l'année prochaine.

M. Guillerm regrette que les enseignants de la liste dépositaire de la motion lui reprochent son manque de transparence et l'envoi tardif des documents, liés à la DGH. La transparence a été faite à tous les niveaux, y compris au plus précis des détails de chaque matière avec les coordonnateurs et le projet de répartition des moyens par discipline a été présenté dans les temps aux représentants des personnels d'éducation et d'enseignement jeudi 26/01 à 16h30. Il n'a envoyé les documents aux

membres du CA que le samedi car il attendait de voir le professeur de suédois dont le rv avait été reporté et présente ses excuses pour ce retard.

M. Tesson lui rappelle simplement qu'il s'agit d'une obligation légale qui a déjà donné lieu des contestations au Tribunal Administratif puis devant le Conseil d'Etat qui a invalidé des décisions du fait de ce non-respect des délais. Il s'agit donc de rappeler les règles de droit.

Au terme de ce débat, la motion est mise au vote à bulletins secrets.

14 exprimés, 2 abstentions.

10 pour, 2 nuls, 2 contre.

Adoptée.

M. Gallé indique s'être abstenu pour sa part car il regrette que les deux listes des personnels enseignants et d'éducation n'aient pas présenté une motion commune.

21h35 : Cyril Vincent, élève, quitte le C.A.

M. Guillerm met au vote le TRMD à bulletin secret et rappelle qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur les moyens accordés mais sur la création ou la suppression de poste.

Il demande aux enseignants de confirmer qu'ils ne souhaitent pas qu'un poste soit supprimé. Ils répondent unanimement que c'est la première fois qu'une telle demande leur est faite et que, bien évidemment, ils ne demandent aucune suppression de support. Il soumet alors le TRMD au vote.

15 votants exprimés.

6 pour, 7 contre, 2 nuls.

Le projet de répartition sera examiné à nouveau au prochain CA déjà convoqué pour le 14 février 2023.

4. **Informations diverses :**

Pas d'informations diverses.

5. **Questions diverses**

M. Guillerm fait lecture des questions diverses et donne lecture de ses réponses. Ces dernières rédigées seront mises en ligne et annexées au présent procès-verbal.

21h50 : La séance est levée.